



Collège Notre-Dame de Toulvern

Dossier d'information

3 rue des frères Lumières
56000 Vannes
Tél : 02 97 42 93 03
secretariat@notre-dame-de-toulvern.fr
<https://notre-dame-de-toulvern.fr>

Le Collège Notre-Dame de Toulvern, fondé par un groupe de familles en 2017, est un établissement indépendant de confession catholique ouvert à tous.

Il fait partie de l'établissement qui regroupe l'Ecole maternelle, le Primaire et le Collège Notre-Dame de Toulvern.

Il est géré par l'association Éducation en Morbihan et soutenu par la Fondation pour l'École.

1) Projet éducatif

a) Objectifs du Collège

Le Collège Notre-Dame de Toulvern a pour objectif premier de transmettre un enseignement de qualité à tous ses élèves, quel que soit leur niveau initial.

Il cherche aussi à donner une formation humaine et spirituelle solide.

Il contribue à l'apprentissage de la responsabilité et de la liberté.

Il souhaite enfin, par des propositions innovantes, développer les talents de ses élèves.

Son ambition scolaire est d'apporter aux élèves les bases fondamentales pour qu'ils puissent choisir, à l'arrivée au lycée, la meilleure orientation au regard de leurs capacités et dispositions.

La direction et les professeurs sont recrutés sur leurs compétences professionnelles et leur réelle adhésion au projet pédagogique.

La direction peut faire appel à des bénévoles qualifiés pour encadrer des activités annexes. Ils peuvent être des parents d'élève ou des personnes convaincues par le projet de l'école. Ces bénévoles s'engagent pour une période définie avec la direction.

L'établissement entretient des relations de confiance et de transparence avec les parents, premiers éducateurs de leurs enfants. Il leur apporte son soutien pour l'instruction et, dans le domaine qui lui est propre, exerce l'autorité que ces derniers lui délèguent.

L'établissement favorise des classes à petits effectifs pour permettre un suivi personnalisé de chaque élève.

Tout est mis en œuvre pour que chacun aime son Collège et s'y sente heureux !



b) Pédagogie du Collège

Le Collège a pour mission première, en s'appuyant sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture acquis à l'école primaire, de délivrer un enseignement de qualité, la pédagogie étant au service des savoirs.

La formation des intelligences vise également, à travers l'exigence de la recherche de la vérité, à la découverte du beau et du bien.

Ceci se décline par :

- un apprentissage faisant appel à la fois à des méthodes éprouvées, structurées et simples et à de méthodes autant réalistes qu'innovantes.
- une organisation par disciplines qui privilégie la transmission de connaissances et leur mise en application pratique ;
- une pratique progressive de l'interdisciplinarité (EPI) ordonnée à l'enrichissement des savoirs ;
- le développement d'une réflexion et d'une pensée personnelle, appuyées sur les savoirs disciplinaires ;
- une ouverture sur l'environnement culturel, patrimonial, naturel et local.

Choix pédagogiques

Le Collège s'attache à mettre en œuvre les principes, méthodes ou actions suivants :

- suivi personnalisé grâce à des effectifs volontairement limités (25 élèves au maximum par classe), s'appuyant notamment sur la pratique d'études et de méthodes favorisant la remémoration.
- responsabilisation progressive et développement de l'autonomie dans le travail personnel ;
- régularité des évaluations dans toutes les matières fondamentales et de culture générale, à l'écrit comme à l'oral. Information des parents sur la progression de l'élève, en vue de faciliter le dialogue permanent entre enseignants et parents ;
- travail de la mémoire : leçons régulières à apprendre et à comprendre, avec le souci de faire réfléchir les élèves sur celles-ci afin de les aider à apprendre intelligemment ;
- développement de la culture générale, par l'étude, l'apprentissage et la récitation de textes de littérature française (poésie, théâtre) et à travers l'étude d'œuvres d'art, le développement de l'esprit de créativité ;
- développement de l'esprit d'entraide par la mise en place de services à rendre pour le bon fonctionnement du Collège ; et également par la participation à des actions ouvertes sur l'extérieur ;
- activités physiques, sportives et créatives cultivant l'esprit d'équipe et de camaraderie, la confiance en soi et le goût de l'effort et du travail bien fait (arts plastiques, musique)

Contenu de l'enseignement

L'enseignement dispensé s'inscrit dans le prolongement pédagogique de l'école primaire Notre-Dame de Toulvern. Le Collège s'engage à :

- tout mettre en œuvre pour que le contenu du socle commun de connaissances défini dans les programmes nationaux soit acquis en fin de Collège. Il conserve toutefois une certaine liberté de contenus, d'organisation et de méthodes en proposant un apprentissage progressif et systématique, et en mettant l'accent sur les aspects les plus structurants de chaque matière ;

- l'enseignement renforcé des matières fondamentales :

o Français :

- consolidation de l'analyse logique et grammaticale dont le double objectif est la maîtrise de l'orthographe et la compréhension fine des textes et des énoncés ;
- découverte des textes de littérature française et étrangère, adaptés à chaque niveau ;
- attention portée à la richesse du vocabulaire et à sa complexité ;
- maîtrise du langage oral notamment par la pratique d'exposés et de la rédaction par la production d'écrits régulière.

o Mathématiques :

- approfondissement et consolidation des notions acquises, familiarisation avec les concepts mathématiques afin d'installer progressivement l'abstraction ;
- rigueur des raisonnements (démonstrations) et du vocabulaire spécifique en géométrie ;
- calcul mental quotidien pour une maîtrise indispensable des différentes techniques de calcul.

o Histoire/Géographie/Enseignement Moral et Civique :

- enseignement chronologique en recourant au récit, à l'illustration et la mise en perspective de l'Histoire générale avec l'histoire locale, mise en place de repères, sens de la chronologie et éducation au discernement ;
- si l'histoire pose la question du temps, la géographie interroge les territoires : acquisition des outils propres de la discipline : cartes, croquis, schémas et assimilation d'un vocabulaire spécifique ;
- par l'Enseignement Moral et Civique (EMC), apprentissage du respect des valeurs de la République.

o Anglais :

- étude progressive et systématique des bases de la grammaire, du vocabulaire, de l'accentuation orale ;
- pratique renforcée de l'oral ;
- découverte de la civilisation.

o Latin :

- méthode d'apprentissage vivante dès la sixième par la mise en contexte, l'analyse grammaticale systématique, ainsi que la découverte des fondements de notre civilisation mis en perspective avec les cours d'histoire et de français.

- La pratique de matières artistiques et physiques :

o Arts plastiques-théâtre-musique : développement de l'intelligence artistique et éveil du sens créatif de chacun, mise en valeur des talents personnels.

o EPS : le sport contribue à la santé physique et à l'équilibre des élèves ; initiation à la connaissance de leur corps, au goût de l'effort et de la performance, au respect des règles, à la maîtrise de l'affrontement, au plaisir du jeu.

o Sciences et Vie de la Terre-Technologie-Physique : approche concrète de ces matières (observation, description, manipulation) pour l'acquisition des notions de base.

Une transmission vivante de la foi

Le Collège Notre Dame de Toulvern est de confession catholique, en communion avec l'Eglise et le diocèse reconnue par Monseigneur Centène, évêque de Vannes. Celui-ci a nommé le Père Raphael d'Anselme, recteur de Saint-Patern, à Vannes, pour l'accompagner spirituellement.

Il est ouvert à tout élève, croyant ou non, et quelle que soit sa religion.

La vie quotidienne du Collège est vécue en référence aux valeurs de l'Evangile et est rythmée par le calendrier liturgique.

Des temps de prière quotidiens sont proposés aux collégiens. Un prêtre vient régulièrement célébrer la messe et rencontrer les jeunes. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, recevoir le sacrement de réconciliation.

L'enseignement religieux faisant partie intégrante du projet éducatif, tous les élèves participent aux cours de catéchisme.

Le Collège ne prépare pas les enfants aux sacrements. Les parents doivent se mettre en lien avec leur paroisse pour que leur enfant suive une préparation.

Une éducation humaine et morale solide

Le Collège s'attache à la formation du caractère et des valeurs morales. Il insiste sur le sens de l'effort et de la persévérance, le sens de l'amitié et de la parole donnée, l'importance de la cohérence entre les paroles et les actes, l'honnêteté, l'esprit d'équipe, le sens du bien commun. Il contribue à préparer les hommes et les femmes de demain.

L'établissement éduque aussi à la politesse, à la prévenance et au respect de l'autre et de l'environnement.

2) Organisation du Collège

a) Le lieu

Le Collège est situé à Vannes, 3 rue des Frères Lumière.

b) Les classes

Le Collège accueille les élèves à partir de la sixième. C'est une structure avec de petits effectifs.

Les enfants portent au quotidien un uniforme comportant un polo et un sweat aux couleurs et au logo du Collège.

c) Le rythme

Les élèves arrivent au Collège entre 8h10 et 8h20 (fermeture du portail).

Les cours ont lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 16h30 et le mercredi de 8h30 à 12h30.

Dans la mesure du possible, les heures du matin sont réservées aux matières fondamentales qui nécessitent le plus d'attention et de concentration : Maths, français, histoire, géographie et langues étrangères.

Les après-midis sont consacrées aux sciences physiques et de la terre, au catéchisme, au sport, au chant, arts plastiques, travaux manuels...

Un temps d'étude est proposé à l'heure du déjeuner aux élèves qui souhaitent faire de la remémoration ou s'avancer dans leur travail.

Les vacances sont celles de l'académie de Rennes. Seules les grandes vacances peuvent être modulées. Le Vendredi Saint après-midi est libéré.

d) Les repas

Les repas peuvent être pris sur place. Le Collège ne dispose pas de service de restauration. Les élèves apportent un repas chaud ou froid, dans une boîte isotherme préparée à la maison. Le repas est pris sous la responsabilité d'un professeur. Une participation financière est demandée dans ce cadre. (1€/jour)

e) L'engagement des parents

Le bon fonctionnement du Collège est intimement lié à l'engagement et à l'esprit de service des parents.

En plus du suivi sérieux du travail de leurs enfants, ils sont sollicités pour le ménage et différents services, en fonction de leur temps et de leurs compétences : animation d'ateliers, gestion de l'établissement, organisation des ventes et de la kermesse, bricolage et entretien des bâtiments, réalisation de la lettre aux amis, organisation des inscriptions à la cantine, planning de ménage, recherche de donateurs...

Les tarifs appliqués pour les scolarités ne sont possibles que si des dons extérieurs viennent compléter ces recettes. Il est demandé aux parents de s'impliquer activement dans la recherche de dons à l'établissement auprès de leurs proches, familles ou amis et de leurs relations.

f) Référentiel qualité

En lien avec la Fondation pour l'Ecole, le Collège s'engage en 2020-2021 dans une démarche de qualité, dans la continuité de celle déjà initiée pour l'école.

La démarche vise à améliorer la qualité dans les établissements indépendants, en leur donnant un accès facile aux bonnes pratiques recommandées par des professionnels expérimentés de l'enseignement privé.

Cela concerne des domaines aussi essentiels que l'acquisition des connaissances, le suivi des élèves, la relation avec les parents, la gestion du personnel, la communication... Une fiche de suggestion est mise à disposition de tous en vue d'améliorer le fonctionnement de l'école.

g) Développement prévu

La classe de 6ème a ouvert en septembre 2017, et la 5ème en 2018, la 4^{ème} en 2019, la 3^{ème} ouvrira en 2020.

3) Administration du Collège

Le Collège est géré par l'association « Education en Morbihan » à but non lucratif, régie par la loi du 1er juillet 1901.

a) L'association Education en Morbihan

L'association est dirigée par un conseil de douze membres. Un tiers des membres est constitué prioritairement de parents d'élèves.

L'association est constituée d'un bureau composé par un président (Mr Devys), un secrétaire (Mr Javelas), un trésorier (M. Levoyer).

L'association compte également des membres actifs chargés de l'administration du Collège, de la communication, de la recherche des dons et subventions, de l'élaboration des projets à venir, de la sécurité, et de la coordination des bénévoles pour toutes les activités et manifestations nécessaires au bon fonctionnement ou organisées autour de l'établissement ...

L'association recrute l'ensemble du corps enseignant ainsi que la direction.

b) La direction du Collège

La direction du Collège met en œuvre les orientations stratégiques définies par l'association.

Elle est garante de la bonne application du projet pédagogique du Collège, du bon respect des règlements en vigueur.

Elle assure l'encadrement des professeurs et la cohésion de l'équipe enseignante, et entretient des relations de confiance avec les parents.

Elle est le représentant légal vis-à-vis de l'inspection académique et du rectorat, de la préfecture, du département et de la mairie.

Règlement administratif et financier

1) Règlement administratif

Avant toute candidature, merci de bien vouloir prendre contact avec la directrice.

Un rendez-vous et une visite du Collège vous seront proposés puis, si vous le désirez, un dossier d'inscription vous sera remis.

La confirmation de l'inscription vous sera communiquée ultérieurement.

2) Règlement financier

o Frais d'inscription

Ils s'élèvent à 100€ pour 1 enfant, 190 € pour 2 enfants, 270 € pour 3 enfants, 350 € pour 4 enfants, 430 € pour 5 enfants et 510€ pour 6 enfants.

Les réductions sont cumulables avec les enfants inscrits à l'Ecole de Toulvern.

Les inscriptions sont à verser sous forme de chèque (à l'ordre d'Éducation en Morbihan) pour un encaissement en juillet. Ces frais ne sont pas remboursables en cas de désistement.

o Frais de scolarité

Ils sont fixés pour l'année 2020-2021 à :

– 255€ par mois pour un enfant inscrit

Une réduction est consentie pour les enfants supplémentaires, inscrits, qu'ils soient à l'Ecole ou au Collège : Réduction de 10€ pour le 2ème enfant, de 20€ pour le 3ème enfant, de 40€ pour le 4ème enfant, de 60€ pour le 5ème enfant et de 80€ pour le 6ème enfant.

Soit, pour des enfants au Collège : 255€ pour 1 enfant, 500€ pour 2 enfants.

Les frais de scolarité sont payés impérativement **au début de chaque mois (avant le 5)**, sur 10 mois, de septembre à juin, par virement automatique. Le règlement en début de mois est impératif, il conditionne le bon règlement des salaires des enseignants, nous vous remercions de prendre toutes dispositions pour le garantir.

Pour le mois de septembre, un chèque est demandé à l'inscription. Il sera encaissé début septembre.

Ce 1er mois n'est pas remboursable en cas de désistement.

En cas d'interruption de la scolarité en cours d'année autre que pour des raisons importantes (mutation professionnelle...) ou en accord avec la direction, les mensualités de l'année restent dues à l'école.

En cas de renvoi d'un élève en cours d'année, le trimestre commencé reste dû.

Des bourses peuvent être délivrées aux familles qui en font la demande auprès d'associations telles que « l'Association Education Solidarité » (<http://www.asseducsol.com/docum/Form.html>).

Le salaire versé aux enseignants étant tributaire des cotisations scolaires, il est essentiel que ces bourses soient versées en début de mois ou de trimestre à l'association, et non en fin.

Nous vous demandons de prendre toute disposition pour le garantir.

Annexe : grille tarifaire

o Cantine

L'inscription à la cantine se fait pour le trimestre.

Pour l'année 2019-2020, la participation par repas (réglable par trimestre) s'élève à:

	Repas régulier	Repas occasionnel
1 enfant	1,00€	2,00€
2 enfants	1,90€	3,90€
3 enfants	2,70€	5,70€
4 enfants	3,20€	7,30€
5 enfants	3,90€	8,70€
6 enfants	4,50€	9,90€

Elle est réévaluée chaque année.

Rappel : le repas est apporté par l'élève.

o Garderie

Une garderie pour les enfants de l'école et du collège, sous la surveillance de madame Sabrina Lesaux est proposée les lundi, mardi et jeudi soir de 16h20 à 17h45.

L'inscription peut se faire au trimestre, ou de façon occasionnelle (inscription la veille au plus tard, sous réserve de disponibilité via le carnet ou par mail. Facturation au mois.) et ce pour un ou plusieurs jours par semaine au choix.

Les enfants inscrits se rassembleront à 16h20 dans la cantine avec Sabrina.
Un espace garderie et un espace devoirs (en autonomie) seront mis en place

A titre d'information la participation par soir pour l'année 2019/2020 réglable en début de trimestre s'élève à :

2,5 euros par soir, 2 euros par enfant supplémentaire de la même fratrie.

4 euros pour un enfant inscrit ponctuellement, 3 euros par enfant supplémentaire de la fratrie

Si des parents étaient en retard pour venir chercher leur enfant, (après 16h30), celui-ci serait pris en charge par la garderie, et les 4 euros seraient alors facturés quelle que soit l'heure d'arrivée des parents par la suite. Il est possible de venir chercher les enfants en horaire décalé, à partir de 17h, au 1/4 de chaque heure, mais la facturation ne change pas.

Règlement intérieur

Le Collège Notre-Dame de Toulvern s'inscrit dans le prolongement de l'Ecole primaire.

Le présent règlement permet de bien vivre ensemble en respectant chacun. Tous, enseignants et éducateurs, salariés ou bénévoles, parents et élèves doivent se sentir responsables et solidaires de la bonne marche de l'établissement afin que l'ambiance y soit agréable et que chacun puisse s'y épanouir.

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. La direction et les professeurs œuvreront donc en étroite collaboration avec les parents pour mener à bien leur travail au service des élèves. Cela suppose aussi l'adhésion explicite des parents au projet pédagogique et au règlement intérieur du Collège. Ainsi, toute inscription dans l'établissement vaut adhésion à ce règlement que parents et élèves signeront.

1) Ponctualité : entrées et sorties des locaux

a) Horaires

Les parents déposent leur enfant à l'entrée de l'établissement.

Les élèves arrivent entre 8h10 et 8h20 (fermeture du portail).

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi les cours se terminent à 16h30, le mercredi à 12h30.

b) Retards et absences

Les parents sont responsables de présence régulière de leur enfant en cours.

Les absences ou retards prévisibles font l'objet d'une demande d'autorisation écrite des parents à présenter à la direction du Collège au plus tôt.

En cas d'absences ou retards imprévus, les parents avertissent le Collège (par mail ou téléphone) dans les plus brefs délais. Cette information doit être confirmée au retour de l'élève par un mot écrit à remettre à la direction. Non averti en cas de retard ou d'absence, le Collège contactera systématiquement les parents.

Pour toute absence liée à un problème de santé et supérieure à 3 jours, un certificat médical est demandé.

2) Travail

La première obligation de l'élève consiste à participer activement à toutes les activités scolaires, à respecter le programme, les méthodes de travail, et les procédures de contrôle des connaissances.

Pour un meilleur suivi du travail de leur enfant, des relevés de notes sont remis aux élèves le vendredi toutes les trois semaines environ. Ils doivent être retournés signés par les parents au Collège le lundi.

A la fin du premier trimestre, les parents auront la possibilité de rencontrer individuellement les professeurs.

Les bulletins sont établis chaque trimestre en conseil de classe. Ils sont envoyés aux parents.

En cas de retard ou d'absence, l'élève est tenu de récupérer le travail manqué pour le cours suivant.

3) Respect de soi et des autres

a) Tenue vestimentaire

Les collégiens portent un uniforme. Celui-ci est composé d'un polo manches courtes et d'un polo manches longues aux couleurs et au logo du Collège.

- Au quotidien, les collégiens portent le polo manches longues d'uniforme.
- En hiver, sous le polo manches longues, ils portent les vêtements de leur choix.
- Aux beaux jours, si le polo manches longues doit être enlevé, ils portent le polo manches courtes.
- Pour les sorties, messes ou grandes occasions, l'uniforme complet est obligatoire.

Une tenue vestimentaire correcte est exigée pour chacun (shorts et jupes courtes pour les filles, pantalons troués sont interdits).

Les tenues de sport (vêtements et chaussures) sont strictement réservées aux activités sportives. En particulier, l'uniforme du Collège n'est en aucun cas une tenue de sport.

Les cheveux sont courts pour les garçons, attachés pour les filles, et de couleur naturelle.

Les maquillages, vernis à ongles et bijoux sont interdits.

b) Politesse

Les élèves doivent respecter les règles essentielles de politesse et de courtoisie. Le mauvais langage et le vocabulaire impoli sont proscrits.

Par respect pour eux, les élèves vouvoient les adultes et se lèvent lorsqu'une personne adulte entre en classe.

Durant les cours, les élèves ne doivent pas prendre la parole sans y avoir été invités par le professeur. Il convient donc de lever la main sans parler et d'attendre que le professeur interroge.

Le cours s'achève lorsque le professeur l'indique ; la sonnerie n'autorise ni le bavardage, ni le rangement des affaires.

4) Respect et entretien du matériel, uniformes, fournitures scolaires

Maintenir les locaux, le mobilier et tout autre matériel en ordre et en bon état contribue à l'ambiance de travail et constitue l'une des composantes du respect dû à ceux, élèves et éducateurs, qui travaillent quotidiennement dans l'établissement. Les élèves sont invités à se sentir responsable du bon ordre. A tour de rôle et selon leur service, ils participeront à l'entretien de leur classe et de leur cadre de vie.

Chacun respecte les installations, le mobilier, le matériel pédagogique et le matériel de sécurité (extincteurs et alarmes) de l'établissement. Le cas échéant, les réparations consécutives à des dégradations volontaires seront à la charge des parents des élèves qui en seraient responsables.

Un kit d'uniforme du Collège doit être acheté en début d'année par les parents. Il comporte 2 polos manches courtes et 2 polos manches longues.

Les parents s'occupent de l'achat des fournitures et des manuels (une liste est fournie aux familles début juillet).

Toutes les affaires personnelles doivent être marquées au nom de l'élève : vêtements, uniformes, objets personnels et fournitures scolaires. Les élèves veilleront à ne pas laisser traîner leurs affaires et à utiliser le porte-manteau qui leur est attribué.

Il est interdit aux élèves d'apporter au Collège du matériel électronique (téléphone portable, lecteur de musique), des gadgets, des jeux, des livres, des revues, des chewing-gums, des bonbons ou des objets ayant un caractère dangereux (couteaux...). En aucun cas l'établissement ne peut être tenu responsable des pertes ou détériorations d'objets de valeur (médailles...) apportés au Collège. Les trocs et échanges entre élèves sont également interdits au sein de l'établissement. Tout objet, livre ou appareil non autorisé sera confisqué.

5) Déjeuner

A la pause déjeuner, les élèves apportent leurs « paniers-repas » sous la forme de repas froids ou chauds dans un thermos, ainsi que les couverts, verres et assiettes.

L'établissement n'est pas responsable de la qualité des repas apportés et sa responsabilité ne saurait être mise en cause en cas d'intoxication alimentaire.

Pour des raisons réglementaires, il n'est pas possible de réchauffer les repas à l'école.

Les échanges de denrées alimentaires entre élèves sont rigoureusement interdits.

Le repas commence par le bénédicticité, les exigences de calme, de respect et de politesse sont les mêmes qu'en classe. Il est possible de parler, mais posément. Chacun veille à se tenir proprement et correctement, ainsi qu'à se comporter avec politesse vis-à-vis des surveillants.

A la fin du repas, les élèves participent à la remise en ordre de la salle.

Les manquements répétés à la discipline font l'objet de sanction.

6) Sorties pédagogiques

Le Collège peut proposer des sorties à caractère pédagogique. Les sorties demandant un financement supplémentaire spécifique (sorties longues éventuelles) seront soumises au préalable à l'approbation des parents.

7) Caractère religieux de l'établissement

Le Collège Notre-Dame de Toulvern est un établissement de confession catholique. L'enseignement religieux fait partie intégrante du projet éducatif.

Tous les élèves y participent dans le respect de la religion de chacun.

Annexe : Grille tarifaire en fonction du nombre d'enfants inscrits au Collège et à l'Ecole Notre Dame de Toulvern

FRAIS de SCOLARITE - Année 2020-2021								
		1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant	5 ^{ème} enfant	6 ^{ème} enfant	Total / mois
Aîné en primaire ou maternelle	1 enfant	185 €						185 €
	2 enfants	185 €	175 €					360 €
	3 enfants	185 €	175 €	165 €				525 €
	4 enfants	185 €	175 €	165 €	145 €			670 €
	5 enfants	185 €	175 €	165 €	145 €	125 €		795 €
	6 enfants	185 €	175 €	165 €	145 €	125 €	105 €	900€

Aîné au collège et suivant(s) au primaire	1 enfant	255 €						255 €
	2 enfants	255 €	175 €					430 €
	3 enfants	255 €	175 €	165 €				595 €
	4 enfants	255 €	175 €	165 €	145 €			740 €
	5 enfants	255 €	175 €	165 €	145 €	125 €		865 €
	6 enfants	255€	175€	165 €	145 €	125 €	105 €	967€

2 enfants au collège et suivant(s) au primaire	1 enfant	255 €						255 €
	2 enfants	255 €	245 €					500 €
	3 enfants	255 €	245 €	165 €				665 €
	4 enfants	255 €	245 €	165 €	145 €			810 €
	5 enfants	255 €	245 €	165 €	145 €	125 €		935 €
	6 enfants	255 €	245 €	165 €	145 €	125 €	105 €	1040€

FRAIS d'INSCRIPTION - Année 2020-2021								
		1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant	5 ^{ème} enfant	6 ^{ème} enfant	Total
Primaire et/ou collège	1 enfant	100 €						100 €
	2 enfants	100 €	90 €					190 €
	3 enfants	100 €	90 €	80 €				270 €
	4 enfants	100 €	90 €	80 €	80 €			350 €
	5 enfants	100 €	90 €	80 €	80 €	80 €		430€
	6 enfants	100 €	90 €	80 €	80 €	80 €	80€	510€